

**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
ARLYSERE**

(2, Avenue des Chasseurs Alpains 73200 ALBERTVILLE)

**BUDGET
ANNEXE
SERVICE AIDE
A DOMICILE**

N° SIRET : 26731009200106

BUDGET PRIMITIF 2024

NOMENCLATURE : M22

ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

ETABLISSEMENT

SERVICE AIDE A DOMICILE

ADRESSE :

2 AVENUE DES CHASSEURS ALPINS 73200 ALBERTVILLE

ORGANISME GESTIONNAIRE :

CIAS ARLYSERE

TELEPHONE / FAX / Email :

04.79.37.99.11

FAX :

Email : cias.arlyserere@arlyserere.frNOM DU DIRECTEUR ou de la personne ayant
qualité pour représenter l'établissement ou service:

Le Président du CIAS - Franck LOMBARD

N° FINESSE:

730009842

CATEGORIE :

COMPETENCE :

C.C.N.T. :

DATE D'ARRIVEE DES DOCUMENTS :

CAPACITE AUTORISEE :

TOTAL AGREGAT APPROUVE en N - I

Classe 6-groupes II et III de produits :

163 5000,00

**ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

	Lits ou places réels 2022	Lits ou places financés	Nombre de jours d'ouverture	Nombre de jours de présence des travailleurs en E.S.A.T.	Nombre de journées théorique	Activité par dérogation		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (2) x (3)	Nombre de personnes	Nombre de journées proposées	Nombre de journées allouées
Activité théorique						(6)	(7)	(8)
TOTAL		0	0	0	0	0	0	0
Externat					0			
Semi-internat					0			
Internat					0			
Autre 1					0			
Autre 2					0			
					(5) = (2) x (3)			

	Nature	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Moyenne	BP 2023	BP proposé 2024		Retenu par le tarificateur	
							Nombre	Taux d'occupation	Nombre	Taux d'occupation
		(9)	(10)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)
Activité prévisionnelle										
TOTAL en journées		0	0	0	0	0	0	0,0%	0	0,0%
Externat					0			0,0%		0,0%
Semi-internat					0			0,0%		0,0%
Internat					0			0,0%		0,0%
Autre 1					0			0,0%		0,0%
Autre 2					0			0,0%		0,0%
					(13) = [(9) + (10) + (12)] / 3			(16) = (15) / (5)		(18) = (17) / (5)

**ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

GROUPE I : DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE							
	Réal 2022	Budget exécutoire 2023	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
			Recon- duction	Mesures nouvelles	Total		
(1) (2) (3) (4) (5) = (3) + (4) (6) (7)							
ACHATS							
601			0,00	0,00	0,00	0,00	
602			0,00	0,00	0,00	0,00	
603			0,00	0,00	0,00	0,00	
606			13 206,31	21 100,00	4 700,00	4 700,00	
607			0,00	0,00	0,00	0,00	
709			0,00	0,00	0,00	0,00	
713			0,00	0,00	0,00	0,00	
SERVICES EXTERIEURS							
6111			46,58	70,00	70,00	0,00	
6112			0,00	0,00	0,00	0,00	
6118			0,00	0,00	0,00	0,00	
AUTRES SERVICES EXTERIEURS							
6241			0,00	0,00	0,00	0,00	
6242			0,00	0,00	0,00	0,00	
6247			0,00	0,00	0,00	0,00	
6248			0,00	0,00	0,00	0,00	
625			75 291,29	72 250,00	75 700,00	0,00	
626			29 709,27	22 700,00	22 000,00	0,00	
6281			248,40	0,00	0,00	0,00	
6282			0,00	0,00	0,00	0,00	
6283			96,00	200,00	200,00	0,00	
6284			0,00	0,00	0,00	0,00	
6287			0,00	0,00	0,00	0,00	
6288			0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL GROUPE I			118 597,85	116 320,00	102 670,00	0,00	0,00

**ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

	Réel 2022	Budget exécutoire 2023	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
			Recon- duction	Mesures nouvelles	Total		
GROUPE II : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL							
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
621		14 058,04	13 560,00	18 800,00	0,00		
622		4 785,00	6 500,00	6 000,00	0,00		
631		0,00	0,00	0,00	0,00		
633		28 753,05	0,00	0,00	0,00		
641		1 692 419,54	1 800 000,00	2 000 000,00	0,00		
642		0,00	0,00	0,00	0,00		
643		0,00	0,00	0,00	0,00		
645		161 163,23	0,00	0,00	0,00		
646		0,00	0,00	0,00	0,00		
647		24 257,84	1 500,00	1 000,00	0,00		
648		21 713,17	0,00	0,00	0,00		
TOTAL GROUPE II							
	1 947 149,87	1 821 560,00	2 025 800,00	0,00	2 025 800,00	0,00	0,00

**ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

GROUPE III : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE							
	Réel 2022	Budget exécutoire 2023	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
			Recon- duction	Mesures nouvelles	Total		
(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)	
Redevances de crédit-bail		0,00	0,00	0,00			
Locations immobilières		16 458,31	16 500,00	19 200,00	0,00	19 200,00	
Locations mobilières		1 241,64	4 800,00	5 200,00	0,00	5 200,00	
Charges locatives et de copropriété		3 200,00	3 500,00	2 600,00	0,00	2 600,00	
Entretien et réparations sur biens immobiliers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Entretien et réparations sur biens mobiliers		0,00	150,00	150,00	0,00	150,00	
Maintenance		24 074,91	20 800,00	20 750,00	0,00	20 750,00	
Primes d'assurances		65 404,41	72 300,00	72 000,00	0,00	72 000,00	
Etudes et recherches		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Divers		13 890,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	
Information, publications, relations publiques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Services bancaires et assimilés		186,40	100,00	200,00	0,00	200,00	
Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE							
Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Pertes sur créances irrécouvrables		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Quote-parts de résultat sur opérations filiales en commun		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Subventions		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Charges diverses de gestion courante		1,571	20,00	20,00	0,00	20,00	
CHARGES FINANCIERES							
Charges financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
CHARGES EXCEPTIONNELLES							
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Titres annulés (sur exercices antérieurs) (M22)		88 953,83	2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Autres charges exceptionnelles		916,93	1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS, AUX PROVISIONS ET ENGAGEMENTS							
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles		8 386,43	1 860,00	5 710,00	0,00	5 710,00	
Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dotations aux provisions des charges d'exploitation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dotations aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dotations aux dépréciations des actifs circulants		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions - charges financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dotations aux amortissements dérogatoires		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dotations aux provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dot. aux provisions réglementées - réserves des plus-values nettes d'actif immobilisé (M22 bis)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dot. aux provisions réglementées - réserves des plus-values nettes d'actif circulant (M22 bis)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Autres		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dotations aux dépréciations exceptionnelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Engagements à réaliser sur subventions attribuées (M22 bis)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Engagements à réaliser sur dons manuels affectés (M22 bis)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Engagements à réaliser sur legs et donations affectées (M22 bis)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL GROUPE III							
		222 714,43	129 030,00	134 830,00	0,00	134 830,00	
TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)							
		2 288 462,15	2 066 910,00	2 263 300,00	0,00	2 263 300,00	
Report à nouveau 2024							
002		RAN 2022	RAN 2023				
005		0,00	0,00				
		0,00	0,00				
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION							
		2 288 462,15	2 066 910,00	2 263 300,00	0,00	2 263 300,00	

**ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

GROUPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION

	R��l 2022	Budget ex��cutoire 2023	Budget pr��visionnel propos��		Recettes autoris��es	Budget ex��cutoire
			Recon- duction	Mesures nouvelles	Total	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(7)
731	Produits �� la charge de l'assurance maladie (hors EHPAD) (autres que c/731224 et c/7312132)	0,00	0,00	0,00	0,00	
731224 et 7312132	Prise en charge au titre des dispositions de l'article 242-4 du CASF (prix de journ��e)	0,00	0,00	0,00	0,00	
732	Produits �� la charge de l'��tat	0,00	0,00	0,00	0,00	
733	Produits �� la charge du d��partement (hors EHPAD)	1 144 514,08	980 000,00	1 342 000,00	1 342 000,00	
734	Produits �� la charge de l'usager (hors EHPAD)	443 645,68	525 000,00	424 000,00	424 000,00	
735	Produits des EHPAD - Secteur des personnes ��g��es	0,00	0,00	0,00	0,00	
7351	dont produits �� la charge de l'assurance maladie	0,00	0,00	0,00	0,00	
7352	dont produits �� la charge du d��partement	0,00	0,00	0,00	0,00	
7353	dont produits �� la charge de l'usager	0,00	0,00	0,00	0,00	
738	Produits �� la charge d'autres financeurs	168 291,80	130 000,00	96 500,00	96 500,00	
TOTAL GROUPE I	1 756 451,56	1 635 000,00	1 862 500,00	0,00	1 862 500,00	0,00

GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS    L'EXPLOITATION

70	Produits sauf 7082	2 016,84	105,00	150,00	0,00	150,00
70821	Forfaits journaliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70822	Participations des personnes handicap��es pr��vues au 4�� alin��a de l'article L.242-4 du CASF	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70823	Participations aux frais de repas et de transport dans les ESAT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70828	Autres participations forfaitaires des usagers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
71	Production stock��e	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
72	Production immobilis��e	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation et participations	9 333,00	28 190,00	9 333,00	0,00	9 333,00
75	Autres produits de gestion courante	1,02	0,00	0,00	0,00	0,00
603	Variation des stocks (en recettes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
609	Rabais, remises et ristourn��es obtenus sur achats	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
619	Rabais, remises et ristourn��es obtenus sur services ext��rieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
629	Rabais, remises et ristourn��es obtenus sur autres services ext��rieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements sur r��mun��rations du personnel non m��dical	101 023,93	70 000,00	80 000,00	0,00	80 000,00
6429	Remboursements sur r��mun��rations du personnel m��dical	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6439	Remboursements sur r��mun��rations des personnes handicap��es	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6459/69/7	Remboursements sur charges de s��curit�� sociale et de pr��voyance et sur autres charges sociales	8 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
9	Fonds de compensation des cessations anticip��es d'activit��	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6489	Int��r��ts des emprunts et dettes (en recettes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6611		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GROUPE II	1 20 574,79	98 295,00	89 483,00	0,00	89 483,00	0,00

**ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

GROUPE III : PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES									
	R��el 2022	Budget ex��cutoire 2023	Budget pr��visionnel propos��			Recettes autoris��es	Budget ex��cutoire		
			Recon- duction	Mesures nouvelles	Total				
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)		
76		0,00	0,00	0,00	0,00				
PRODUITS EXCEPTIONNELS									
771		65,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
773		17,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
775		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
777		9 072,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
778		0,00	333 615,00	311 317,00	0,00	311 317,00			
AUTRES PRODUITS									
781		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
786		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
78725		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
78741		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
78742		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
787461		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
787462		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
78748		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
7876		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
7891									
78921									
78922									
7894									
7895									
7896									
79		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
TOTAL GROUPE III									
TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)									
002		9 155,75	333 615,00	311 317,00	0,00	311 317,00	0,00		
005		1 886 182,10	2 066 910,00	2 263 300,00	0,00	2 263 300,00	0,00		
Report �� nouveau 2024									
0,00									
0,00									
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION									
1 886 182,10 2 066 910,00 2 263 300,00 0,00 2 263 300,00 0,00 0,00									

Report �� nouveau 2024	
	0,00
	0,00

RAN 2022	
	0,00
	0,00

RAN 2023	
	0,00
	0,00

**ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE
SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

SECTION D'INVESTISSEMENT : EMPLOIS

		Réel 2022	Budget exécutoire 2023	Budget prévisionnel 2024
Réduction des fonds propres ou reprise sur apports				
10	Apports, dotations et réserves (ESSMS publics) Fonds propres et réserves (ESSMS privés)	0,00	0,00	0,00
1161 115921	Amortissements comptables excédentaires différés	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	9 072,50	0,00	0,00
Reprises				
14	Provisions réglementées (sauf compte 1412 : provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR - dotation par financement de l'autorité de tarification)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions	0,00	0,00	0,00
Remboursement des dettes financières				
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
17	Dettes rattachées à des participations (ESSMS privés)	0,00	0,00	0,00
Compte de liaison investissement				
18	Comptes de liaison investissements (1)	0,00	0,00	0,00
Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé				
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	2 000,00
21	Immobilisations corporelles	3 345,62	2 430,00	4 250,00
22	Immobilisations reçues en affectation (1)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
24	Immobilisations affectées, concédées ou mises à disposition	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Autres				
28	Amortissements des immobilisations (reprises)	0,00	0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations (reprises)	0,00	0,00	0,00
39	Dépréciation de stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)	0,00	0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (reprises)	0,00	0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (reprises)	0,00	0,00	0,00
001	Résultat d'investissement cumulé antérieur (déficit)	0,00	0,00	0,00
004	Amortissements comptables excédentaires différés	0,00	0,00	0,00
003	Excédent prévisionnel d'investissement	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		12 418,12	2 430,00	6 250,00

**ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET
SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

SECTION D'INVESTISSEMENT : RESSOURCES

		Réel 2022	Budget exécutoire 2023	Budget prévisionnel 2024
Augmentation des fonds propres				
10	Apports, capitaux et fond propres	370,07	570,00	540,00
1161 / 11592	Amortissements comptables excédentaires différés	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	11 191,00	0,00	0,00
Dotations aux provisions				
14	Provisions réglementées (sauf compte 1412 : provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR - dotation par financement de l'autorité de tarification)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions	0,00	0,00	0,00
Augmentation des dettes financières				
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
17	Dettes rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00
Compte de liaison				
18	Comptes de liaison investissements (1)	0,00	0,00	0,00
Immobilisations (sorties)				
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (1)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
24	Immobilisations affectées, concédées ou mises à disposition	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Autres				
28	Amortissements des immobilisations (dotations)	8 386,43	1 860,00	5 710,00
29	Dépréciation des immobilisations (dotations)	0,00	0,00	0,00
39	Dépréciation de stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (diminution)	0,00	0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (dotations)	0,00	0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (dotations)	0,00	0,00	0,00
001	Résultat d'investissement cumulé antérieur (excédent)	0,00	0,00	0,00
004	Amortissements comptables excédentaires différés	0,00	0,00	0,00
007	Déficit prévisionnel d'investissement (2)	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		19 947,50	2 430,00	6 250,00

**ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN
ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

TABLEAU DE CALCUL DES TARIFS

		Proposition de l'établissement	Retenu par l'autorité de tarification
A	TOTAL CHARGES (TOTAL GROUPE I + II + III)	2 263 300,00	0,00
B	PRODUITS EN ATTENUATION (TOTAL GROUPE II + III)	400 800,00	0,00
C	Reprises sur le compte 11503 - ESSMS privés -/ 111 ESSMS publics - excédent affecté au financement des mesures d'exploitation non reductibles) et le compte 1068572 - ESSMS privés -/ 10687 (excédent affecté en réserve de compensation des charges d'amortissement)		
D	Dotation (débits) de l'exercice aux amortissements comptables excédentaires différés (compte 1161 pour les ESSMS publics et 115921 pour les ESSMS privés))		
E	Solde débiteur du compte 115922 (ESSMS privés) : Dépenses pour congés payés ou solde créditeur du compte 4282: dettes provisionnées pour congés à payer		
F	Provisionnements (débits) de l'exercice au compte 1163 (ESSMS publics) et 115923 (ESSMS privés): Autres droits acquis par les salariés non provisionnés en application du 3° de l'article R314-45 du CASF et au compte 115		
G	A - (B + C + D + E + F) = Dépenses nettes autorisées	1 862 500,00	0,00
H	(+/-) Reprises de résultat (comptes 11502 ou 115902 pour les ESSMS privés - comptes 110 ou 119 les ESSMS publics)		
	Total à prendre en compte pour le calcul des tarifs = G - H	1 862 500,00	0,00
Dotation globale de financement		1 862 500,00	0,00

(activité 15) (activité 17)

Nombre de journées	0	0
- Externat	0	0
- Intégration scolaire		
- Semi-internat	0	0
- Internat	0	0

Prix de journée moyen de l'année	0,00	0,00
- Externat		
- Intégration scolaire		
- Semi-internat		
- Internat		

Nombre de forfaits ou de séances		
Prix moyen sur l'année du forfait ou de la séance		

ANNEXE 4 : Bilan Financier

BIENS		2022	Reel 2023	FINANCEMENTS		2022	Reel 2023
Biens stables Immobilisations incorporelles brutes Immobilisations corporelles brutes - Terrains - Agencements de terrain - Constructions - Installations techniques, matériel et outillage - Autres immobilisations corporelles Immobilisations corporelles et incorporelles en cours Immobilisations en cours - Part investissement PPP (1)		0,00 €	0,00 €	Financements stables Apports, cotations, réserves et fonds propres Excédents affectés à l'investissement Subventions d'investissement Réserves de compensation des charges d'amortissement Provisions pour renouvellement des immobilisations Fonds dédiés à l'investissement (2) Provisions réglementées des plus-values nettes d'actif Emprunts et dettes assimilées (à plus d'un an à l'origine) Dépôts et cautionnements reçus Amortissements des immobilisations corporelles - Agencements de terrain - Constructions - Installations techniques, matériel et outillage - Autres immobilisations corporelles Amortissement des immobilisations incorporelles Dépenses refusées par l'autorité de tarification (2) (5) Dépréciation des immobilisations Autres (6) Compte de liaison investissement (2) (7)		0,00 €	0,00 €
	Total II	0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €	Total I		0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €
Fonds de roulement d'investissement négatif (I-II)				Fonds de roulement d'investissement positif (I-II)			
Actifs stables d'exploitation Report à nouveau déficitaire (3) Résultat déficitaire (3) Créances glissantes Droits acquis par les salariés, non provisionnés (2)				Financements stables d'exploitation Réserves et provisions affectées à la couverture du BFR Réserves de compensation des déficits Résultat excédentaire (3) Report à nouveau excédentaire en attente d'affectation (3) Provisions pour risques et charges Fonds dédiés à l'exploitation (2) Dépréciation des stocks, créances et éléments financiers Autres Compte de liaison trésorerie (stable)			
	Total IV	0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 € 0,00 €	Total III		0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 € 0,00 €
Fonds de roulement d'exploitation négatif (III-IV)				Fonds de roulement d'exploitation positif (III-IV)			
Fonds de roulement net global négatif				Fonds de roulement net global positif			
Valeurs d'exploitation Stocks et en-cours Avances et acomptes versés Créances sur organismes payeurs, usagers et clients Créances diverses d'exploitation Créances irrécouvrables admises en non valeur (4) Charges constatées d'avance Dépenses pour congés payés Autres				Dettes d'exploitation Avances reçues Fournisseurs Dettes sociales et fiscales Dettes diverses d'exploitation Produits constatés d'avance Ressources à reverser à l'aide sociale Fonds déposés par les résidents Autres			
	Total VI	0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €	Total V		0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €
Besoin en fonds de roulement (VI-V)				Excédent de financement d'exploitation (VI-V)			
Liquidités Valeurs mobilières de placement Disponibilités Autres				Financements à court terme Fournisseurs d'immobilisations Fonds des majeurs protégés Concours bancaires courants Ligne de trésorerie Intérêts courus non échus Autres (dont emprunts à un an au plus) Compte de liaison trésorerie			
	Total VIII	0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 € 0,00 €	Total VII		0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 € 0,00 €
Trésorerie positive (VIII-VII)				Trésorerie négative (VIII-VII)			
TOTAL DES BIENS (II+IV+VI+VIII)				TOTAL DES FINANCEMENTS (I+III+V+VII)			

(1) : PPP = partenariat public privé

(2) : ESSMS privés seulement

(3) : Sous contrôle de tiers financeurs

(4) : ESSMS publics seulement

(5) : Montant précédé du signe "-"

(6) : Dont résultats non contrôlés par des tiers financeurs

(7) Pour les ESSMS publics, ESSMS rattachés à une collectivité territoriale, un CCAS ou un CIAS seulement

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE		A2

A2 - ETAT DE LA DETTE

NEANT

Le Conseil d'Administration du Centre intercommunal d'Action Sociale Arlysère, légalement convoqué le 7 novembre 2023, s'est réuni le Mardi 14 novembre 2023 à 18h00, à la salle réunion de L'Arpège à Albertville, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 33 / Quorum : 17

Nombre d'administrateurs présents :

17 administrateurs présents jusqu'à la délibération n°06

20 administrateurs présents jusqu'à la délibération n°12

21 administrateurs présents jusqu'à la délibération n°20

20 administrateurs présents à partir de la délibération n°21

Nombre d'administrateurs représentés :

2 administrateurs représentés

Administrateurs présents :

Jean-Pierre	ANDRE
Sandrine	BERTHET (à partir de la délibération n°07)
Lina	BLANC
Philippe	BRANCHE
Yves	BRECHE
Irène	CHAPUY
Jean-François	DURAND (à partir de la délibération n°13)
Claude	DURAY
François	GAUDIN (à partir de la délibération n°07)
Laurent	GRAZIANO (à partir de la délibération n°07)
Mustapha	HADDOU
Olivier	JEZEQUEL
Patrick	LATOUR
Emmanuel	LOMBARD
Franck	LOMBARD
Nathalie	MONVIGNIER MONNET
Patrick	POUPELLOZ
Maguy	RUFFIER
André	THOUVENOT
Anaïs	TORNIER
André	VAIRETTO (jusqu'à la délibération n°20)
Eliette	VIARD GAUDIN

Administrateurs représentés :

Davy COUREAU	Ayant donné pouvoir à Yves BRECHE
Naïma KIROUANI	Ayant donné pouvoir à Eliette VIARD GAUDIN

Sophie GHIRON, Directrice du CIAS, est la Secrétaire de séance.

Objet : Finances – Fixation de la durée et du mode de gestion des amortissements

Rapporteur : M. le Président

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article R.2321-1,

Vu la nomenclature M57 qui implique de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations,

Vu la délibération n°20 du 20 juin 2023 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024,

Considérant que les durées d'amortissement doivent correspondre à la durée probable d'utilisation et qu'elles sont fixées librement pour chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante à l'exception des biens ci-dessous :

- des frais relatifs aux documents d'urbanisme mentionnés à l'article L.132-15 qui sont amortis sur une durée maximale de dix ans ;
- des frais d'étude et des frais d'insertion non suivis de réalisation qui sont amortis sur une durée maximale de cinq ans ;
- des frais de recherche et de développement qui sont amortis sur une durée maximale de cinq ans ;
- des brevets qui sont amortis sur la durée du privilège dont ils bénéficient ou sur leur durée effective d'utilisation si elle est plus brève.

La nomenclature M57 précise les règles d'utilisation des articles du chapitre 204 (subventions d'équipement versées). Elle indique que lorsqu'elle verse une subvention d'équipement, la collectivité doit en contrôler l'utilisation, une subvention non affectée au financement d'une immobilisation identifiée devant être comptabilisée en fonctionnement.

En principe, les subventions d'équipement versées s'amortissent sur la durée d'utilisation attendue de l'immobilisation qu'elles financent, dans le respect des durées d'amortissement maximales fixées par le CGCT.

Lorsque l'entité verse une subvention d'équipement pour financer une immobilisation non amortissable chez le bénéficiaire ou s'il n'en connaît pas la durée d'amortissement, il convient de retenir une durée d'amortissement analogue à celle qui aurait été retenue pour une même catégorie de biens, dans le respect des durées d'amortissement maximales fixées par l'article R.2321-1 du CGCT soit 5 ans lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études, 30 ans lorsque la subvention finance des biens immobiliers ou des installations, et 40 ans lorsque la subvention finance des projets d'infrastructure d'intérêt national. Les subventions versées à une entreprise ne relevant d'aucune de ces catégories s'amortissent sur 5 ans maximum.

En principe, la date de mise en service de l'immobilisation financée est le point de départ de l'amortissement de la subvention d'équipement versée. En l'absence d'information précise sur la date de mise en service de l'immobilisation par le bénéficiaire, l'entité peut amortir la subvention d'équipement versée à compter de la date du versement (correspondant à la date d'émission du mandat au compte 204). Cette mesure de simplification s'applique à toutes les subventions d'équipement versées, à l'exception de celles ayant vocation à financer la construction d'une immobilisation sur une durée supérieure à un an. Ces dernières doivent être versées dans un premier temps au c/2324 avant leur transfert au c/204 lors de la mise en service du bien (cela permet de différer l'amortissement).

La nomenclature M57 pose le principe de l'amortissement des immobilisations au prorata temporis. Cette disposition nécessite un changement de méthode comptable puisque les dotations aux amortissements sont pour l'instant calculées sur une année pleine. A compter du 1^{er} janvier 2024, les immobilisations seront amorties à la date effective d'entrée du bien dans le patrimoine.

Dans un souci de simplification, cette règle peut faire l'objet d'un aménagement :

- Le prorata temporis s'applique de manière prospective.
- Pour certaines catégories d'immobilisations, notamment celles faisant l'objet d'un suivi globalisé à l'inventaire, c'est-à-dire les biens acquis par lot ou les biens de faible valeur.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **adopte les durées d'amortissement jointes en annexe à compter du 1^{er} janvier 2024 pour les nomenclatures M57 et M22 ;**
- **calcule l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisation au prorata temporis et qui commencera à la date effective d'entrée du bien dans le patrimoine ;**
- **déroge à la pratique de l'amortissement linéaire au prorata temporis :**
 - 1- pour les biens de faible valeur dont le coût unitaire est inférieur à 1 000 € HT pour tous les budgets. Dans ce cas, ces biens seront amortis sur 1 an au 1^{er} janvier n+1 après la date effective d'entrée du bien dans le patrimoine.**
 - 2- pour les frais d'études non suivis de réalisation de travaux.**
- **applique la méthode de comptabilisation par composant au cas par cas et uniquement lorsqu'un élément de l'actif est dissociable des autres composants, a une forte valeur unitaire, a une part significative du coût de l'actif et une durée d'utilisation significativement différente de la structure principale ;**
- **rappelle que tout plan d'amortissement commencé avant le 31 décembre 2023 se poursuivra jusqu'à son terme selon les modalités définies à l'origine ;**
- **poursuit la neutralisation budgétaire des dotations aux amortissements des subventions d'équipement versées ;**
- **rappelle que les subventions d'investissement reçues s'amortissent si le bien financé est amortissable. Dans ce cas la subvention s'amortie sur la durée du bien ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tous les documents afférents à ce dossier.**

La secrétaire de séance
Sophie GHIRON



Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD



DUREE DES AMORTISSEMENTS SOUMIS A LA M57

Publication : 17/11/2023

ARTICLES BUDGETAIRES M57 (liste non exhaustive)	BIENS OU CATEGORIES DE BIENS AMORTIS	DUREE D'AMORTISSEMENT (EN ANNEE)
	biens de faible valeur inférieur à 1 000 € HT	1
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
202	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révision de doc. Urbanisme	10
2031	Frais d'études	5
204X	Subventions d'équipement (si finance des biens mobiliers, du matériel ou des études)	5
204X	Subventions d'équipement (si finance des biens immobiliers ou des installations)	15
204X	Subventions d'équipement (si finance des projets d'infrastructures national)	30
205x	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	2
208x	Autres immobilisations incorporelles	3
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	10
2132x/2142	Batiments privés	40
21352/2181	Installations générales, agencements, aménagements des constructions batiments privés	10
2156x	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	10
21573x	Matériel et outillage de voirie	10
21578	Autre matériel technique	6
21828	Autre matériel de transport : voiture	5
21828	Autre matériel de transport : camion	10
21828	Autre matériel de transport : transports collectifs	10
21838	Matériel informatique	5
2184x	Matériel de bureau et mobilier	5
2185	Matériel de téléphonie	5
2188	Autres	10

DUREE DES AMORTISSEMENTS SOUMIS A LA M22

ARTICLES BUDGETAIRES M22(liste non exhaustive)	BIENS OU CATEGORIES DE BIENS AMORTIS	DUREE D'AMORTISSEMENT (EN ANNEE)
	biens de faible valeur inférieur à 1 000 € HT	1
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
2031	Frais d'études	5
205x	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	2
208x	Autres immobilisations incorporelles	3
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
212x	Agencements et aménagement de terrains	20
2131x	Batiments	40
2135/2181	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	10
2151	Installations complexes spécialisées	40
2153	Installation à caractère spécifique	40
2154	Matériel et outillage	10
2182	Matériel de transport : voitures	5
2182	Matériel de transport : camions/véhicules industriels/transport collectif	10
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	5
2184	Mobilier	5
2188	Autres : matériel médical, électroménager...	10

Etat Amortissements TP - MANDATS

Critères de recherche

Collectivité
Budget
Exercice

2 - CIAS ARLYSERE
SA - SAD
2024

Etat Amortissements TP - MANDATS

Etat Amortissements TP -
MANDATS

Groupe Article Nat dét	Article par nature	Numero d'inventaire	Libellé	Immatriculation n principale	Date d'acq.	Mt. actif brut initial	Date de début d'amort.	Durée	Mt. amortissement av. période	Mt. amortissement durant période	Mt. reprise amortissement	Mt. VNC fin période	Perte à amortir	Mt. amortissement 30 période	Article par nature (amort.)	Article par nature (dotation)
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	SAD201601	Formation télégestion Domatel		02/08/20 17	27 772,00 €	01/01/2018	2	27 772,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0	0,00 €	0,00 €	68111
	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	SAD201601	Logiciel télégestion Millsime		25/08/20 17	350,00 €	01/01/2018	2	350,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0	0,00 €	0,00 €	68111
	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	SAD201601	Logiciel télégestion Millsime		13/09/20 17	450,00 €	01/01/2018	2	450,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0	0,00 €	0,00 €	68111
	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	SAD201601	Logiciel télégestion Millsime		21/09/20 17	7 392,00 €	01/01/2018	2	7 392,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0	0,00 €	0,00 €	68111
	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	SAD201601	Logiciel télégestion Millsime		29/09/20 17	1 050,00 €	01/01/2018	2	1 050,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0	0,00 €	0,00 €	68111
	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	SAD201601	Logiciel télégestion Millsime		02/10/20 17	350,00 €	01/01/2018	2	350,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0	0,00 €	0,00 €	68111
	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	SAD201702	Smartphones télégestion mobile		26/08/20 16	1 008,00 €	01/01/2018	2	1 008,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0	0,00 €	0,00 €	68111
	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	201601	Logiciel télégestion Millsime			2 590,00 €	01/01/2017	5	2 590,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0	0,00 €	0,00 €	68111

Groupes Article Nat. def.	Article par nature	Numéro d'inventaire	Libellé	Immobiliatio n principale	Date d'acq.	Mt. actif brut initial	Date de début d'amort.	Durée	Mt. amortissement av. période	Mt. amortissement durant période	Mt. reprise amortissement	Mt. VNC fin période	Paste à amortir	Mt. amortissement ap. période	Article par nature (amort.)	Article par nature (dotation)
2182	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés,	201602	Licences Logiciel Millesime Mad Web		26/08/20 16	3 600,00 €	01/01/2017	5	3 600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0	0,00 €	2805	68111
	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés,															
	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés,	201603	Logiciel SAD		22/09/20 16	344,40 €	01/01/2017	5	344,40 €	0,00 €	0,00 €	0	0,00 €	2805	68111	
	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés															
2183	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés,	201702	Logiciel Millesime Maintien a domicile		21/03/20 17	9 158,00 €	01/01/2018	5	9 158,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0	0,00 €	2805	68111
	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés															
	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés,	201703	VIA MICHELIN		21/03/20 17	240,00 €	01/01/2018	2	240,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0	0,00 €	2805	68111
	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés															
2182	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés,	2019/DROITS /01	Licence téléphone mobile		01/01/20 19	969,60 €	01/01/2020	2	969,60 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0	0,00 €	2805	68111
	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés,															
	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés,	2021-00001	HP MS OFFICE		29/09/20 21	0,00 €	01/01/2022	1	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0	0,00 €	2805	68111
	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés,															
2183	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés,	2023SA004	TROIS VELOS ELECTRIQUES		06/12/20 23	3 922,00 €	01/01/2024	10	3 922,00 €	392,00 €	0,00 €	3 530,00 €	10	3 530,00 €	28182	68112
	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés,															
	Matériel de transport															
	Matériel de															
2183	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés,	2023SA004	TROIS VELOS ELECTRIQUES		06/12/20 23	3 922,00 €	01/01/2024	10	3 922,00 €	392,00 €	0,00 €	3 530,00 €	10	3 530,00 €	28182	68112
	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés,															
	Matériel de transport															
	Matériel de															
2183	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés,	2023SA004	TROIS VELOS ELECTRIQUES		06/12/20 23	3 922,00 €	01/01/2024	10	3 922,00 €	392,00 €	0,00 €	3 530,00 €	10	3 530,00 €	28182	68112
	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés,															
	Matériel de transport															
	Matériel de															
2183	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés,	2023SA004	TROIS VELOS ELECTRIQUES		06/12/20 23	3 922,00 €	01/01/2024	10	3 922,00 €	392,00 €	0,00 €	3 530,00 €	10	3 530,00 €	28182	68112
	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés,															
	Matériel de transport															
	Matériel de															

Etat Amortissements TP -
MANDATS

Groupe Article Nat. des	Article par nature	Niveau d'inventaire	Libellé	Immobili- sation principale	Date d'acq.	Mt. actif brut initial	Date de début d'amort.	Durée	Mt. amortissement av. période	Mt. amortissement durant période	Mt. reprise amortissement	Mt. VNC fin période	Reste à amortir	Mt. amortissement ap. période	Article par nature (abat.)	Article par nature (abat.)
	bureau et matériel informatique	M0001H	portable		18	1 401,60 €	01/01/2019	2	1 401,60 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0	0,00 €	28183	68112
	Matériel de bureau et matériel informatique	MT0001	Achat smartphones		28/05/20 18	912,00 €	01/01/2019	2	912,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0	0,00 €	28183	68112
	Matériel de bureau et matériel informatique	MT0002	Téléphone Astreinte		01/06/20 18	154,80 €	01/01/2019	2	154,80 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0	0,00 €	28183	68112
	Matériel de bureau et matériel informatique	MT0003	Logiciel DOMATEL		05/12/20 18	5 346,00 €	01/01/2019	2	5 346,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0	0,00 €	28183	68112
	Matériel de bureau et matériel informatique	SAD201701	2 ordinateurs		06/07/20 17	1 677,34 €	01/01/2018	5	1 677,34 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0	0,00 €	28183	68112
	Matériel de bureau et matériel informatique	201604	PC SAD		22/09/20 16	667,20 €	01/01/2017	4	667,20 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0	0,00 €	28183	68112
	Matériel de bureau et matériel informatique	201701	Smartphones		21/03/20 17	1 109,93 €	01/01/2018	4	1 109,93 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0	0,00 €	28183	68112
	Matériel de bureau et matériel informatique	2020/MATIN O/01	ORDINATEUR		01/01/20 19	2 256,00 €	01/01/2020	4	2 256,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0	0,00 €	28183	68112
	Matériel de bureau et matériel informatique	2021-00002	HP BUREAU PRODESK ECR AN HP		29/09/20 21	871,20 €	01/01/2022	4	434,00 €	217,00 €	0,00 €	220,20 €	2	220,20 €	28183	68112
	Matériel de bureau et matériel informatique	2021-00004	ACHAT ORDINATEUR - FRONTENEX		30/07/20 21	1 149,60 €	01/01/2022	4	574,00 €	287,00 €	0,00 €	288,60 €	2	288,60 €	28183	68112
	Matériel de bureau et matériel informatique	2021-00005	FAUTEUIL DE BUREAU		30/07/20 21	294,55 €	01/01/2022	1	294,55 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0	0,00 €	28183	68112
	Matériel de bureau et matériel informatique	2021-00006	PLIEUSE DE BUREAU		30/07/20 21	911,76 €	01/01/2022	4	454,00 €	227,00 €	0,00 €	230,76 €	2	230,76 €	28183	68112
	Matériel de bureau et matériel informatique	2022SA0001	ORDINATEUR PORTABLE		29/09/20 22	1 897,20 €	01/01/2023	4	474,00 €	474,00 €	0,00 €	949,20 €	3	949,20 €	28183	68112
	Matériel de bureau et matériel informatique	2022SA0003	CASQUES TELEPHONIQ ES		19/12/20 22	1 143,72 €	01/01/2023	4	285,00 €	285,00 €	0,00 €	573,72 €	3	573,72 €	28183	68112
	Matériel de bureau et matériel informatique	2023SA0001	RENOUVELLEM ENT MATERIEL SMARTPHORE (PORT)		16/02/20 23	3 567,00 €	01/01/2024	4	0,00 €	891,00 €	0,00 €	2 676,00 €	4	2 676,00 €	28183	68112
	Matériel de bureau et matériel informatique	2023SA0002	RENOUVELLEM ENT MATERIEL SMARTPHORE (PORT)		16/02/20 23	4 154,76 €	01/01/2024	4	0,00 €	1 038,00 €	0,00 €	3 116,76 €	4	3 116,76 €	28183	68112
	Matériel de bureau et matériel informatique	2023SA0003	RENOUVELLEM ENT MATERIEL SMARTPHO		16/02/20 23	5 866,92 €	01/01/2024	4	0,00 €	1 466,00 €	0,00 €	4 400,92 €	4	4 400,92 €	28183	68112

Etat Amortissements TP -
MANDATS

Groupe Article Nat. dét.	Article par nature	Numéro d'inventaire	Libellé	Immobilisatio n principale	Date d'acq.	Mt. actif brut initial	Date de début d'amort.	Durée	Mt. amortissement au période	Mt. amortissement durant période	Mt. reprise amortissement	Mt. VNC fin période	Reste à amortir	Mt. amortissement ap période	Article par nature (amort.)	Article par nature (dotation)
2184	Matériel de bureau et matériel informatique	2023SA0003	(REPORT)		16/02/20 23	5 866,92 €	01/01/2024	4	0,00 €	1 466,00 €	0,00 €	4 400,92 €	4	4 400,92 €	28183	68112
	Matériel de bureau et matériel informatique	2023SA0005	DEUX ECRANS 27		06/12/20 23	429,60 €	01/01/2024	1	0,00 €	429,60 €	0,00 €	0,00 €	1	0,00 €	28183	68112
						1 774,39 €			1 774,39 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €		
	Mobilier	2011/01	Bureau et tableau liège		23/05/20 11	1 469,69 €	01/01/2012	10	1 469,69 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0	0,00 €	28184	68112
	Mobilier	2023SA0002	FAUTEUIL DE BUREAU		29/08/20 22	304,70 €	01/01/2023	1	304,70 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0	0,00 €	28184	68112
TOTAL DES MONTANTS										5 706,60 €	0,00 €	15 986,16 €		15 986,16 €		

08/12/2023 14:11

TABLEAU DES EFFECTIFS

ANNEXE 11 (arrêté 22 octobre 2003)									
Catégorie	A	B		C		Variation		Nbr d'ETP total résultant du Budget Exécutoire 2024	
	Temps plein 2023	Temps partiel 2023		Total 2023	en ETP 2024				
		Nbr d'agents	Nbr ETP		Nbr d'agents	Nbr ETP			
							Proposé		En moins *
(1) (2) (3) (4) = (1) + (2) (5) = (1) + (3) (6) (7) > 0 (8) = (5) + (6) - (7)									
Direction / Encadrement									
	3			3	3,00			3,00	
TOTAL 1	3	0	0,00	3	3,00	0,00	0,00	3,00	
Administration / Gestion									
	6			6	6,00			6,00	
TOTAL 2	6	0	0,00	6	6,00	0,00	0,00	6,00	
Services Généraux et restauration									
AIDES A DOMICILE DIPLOMES		22	17,30	22	17,30			17,30	
TOTAL 3	0	22	17,30	22	17,30	0,00	0,00	17,30	
Socio-éducatif									
AIDES A DOMICILE NON DIPLOMES	1	43	31,21	44	32,21			32,21	
TOTAL 4	1	43	31,21	44	32,21	0,00	0,00	32,21	
Paramédical									
				0	0,00			0,00	
TOTAL 5	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	
Médical									
				0	0,00			0,00	
TOTAL 6	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL	10	65	48,51	75	58,51	0	0,00	58,51	

* Saisie en valeur absolue

Le Budget Primitif 2024 du Budget annexe du SAAD du CIAS Arlysère a été présenté par Franck LOMBARD, Président, lors de la séance ordinaire du Conseil d'administration convoqué le 12 décembre 2023, qui s'est déroulée le Mardi 19 décembre 2023 à 18h00 à la salle de réunion de L'Arpège à Albertville (Savoie).

Nombre de membres en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 19
Nombre de délégués représentés : 5

Nombre de suffrages exprimés : 24
Vote pour : 24
Vote contre : 0
Abstentions : 0

Les membres du Conseil d'administration

(Signatures des membres du Conseil d'administration)

Certifié exécutoire par le Président compte tenu de la publication le 27/12/23 et de la transmission en
Sous-Préfecture d'Albertville le 27/12/23